

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour une nouvelle carrière à Lanouaille de 30ha

De : Batalov Azat <batalov@outlook.fr>

Date : 04/04/2023 09:13

Pour : "pref-ep2023-lanouaille-dussac@dordogne.gouv.fr" <pref-ep2023-lanouaille-dussac@dordogne.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

En tant qu'un Périgourdin (j'habite dans la commune de Savignac-les-Eglises), j'oppose à ce projet. Bien-évidemment la carrière pourrait créer de nouveaux emplois et apporter des ressources important.

En revanche, les dégâts que ce projet produirai pour l'environnement sont désastreux :

- destruction de 2600 m² d'habitat de reproduction pour les amphibiens;
- destruction de 1,7 ha d'habitat terrestre de repos des amphibiens;
- destruction de 5,2 ha de boisements favorables aux oiseaux des milieux forestiers et semi-ouverts;
- destruction de 1,7 ha d'habitats favorables aux chiroptères dont 40 arbres favorables aux gîtes;
- destruction de 400 ml de lisière et de 5,1 ha de boisements favorables à l'alimentation des chiroptères.

Ce projet va à l'encontre des mesures de la Loi Climat-résilience pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » des sol.

L'artificialisation des sols porte atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage de carbone, ou encore augmente les risques naturels par ruissellement.

Voici d'autres conséquences néfastes :

- il n'y a pas eu de recherche de site avec moins impact sur la biodiversité dans un rayon éloigné
- une dégradation de la biodiversité
- une atteinte à la qualité de l'eau de surface et phréatique
- une dépossession d'un sous-sol public au profit d'intérêt privé
- des nuisances : bruits, explosifs, gasoil, huile...
- un paysage dégradé
- quelle remise en état durable de cette nouvelle carrière ainsi que l'ancienne ?
- que deviennent les espèces sur la liste rouge ?
- est ce que le maintien des emplois sur la carrière ainsi que les autres entreprises qui travaillent avec la carrière justifient la destruction de la site avec une grande sensibilité écologique et la risque de pollution de la Loue, une rivière de première catégorie?

Bien à vous.

Azat Batalov